



Voyage en Espagne: les documents obligatoires

publié le 14/02/2017

Message pour les élèves de 3ème :

Pour le voyage en Espagne, dès maintenant vous pouvez nous donner :

- la photocopie de votre carte d'identité
- la photocopie de votre carte vitale européenne
- l'autorisation de sortie de territoire complétée et signée par vos parents.

Pour la carte d'identité ou le passeport, vérifiez que votre pièce d'identité est encore valable 6 mois après le retour du voyage car c'est obligatoire. Vous devrez avoir votre pièce d'identité avec vous, sur vous pendant le séjour.

La carte vitale européenne c'est comme la carte vitale mais c'est une carte européenne bleue.

Pour l'autorisation de sortie de territoire, allez sur internet et tapez "autorisation de sortir de territoire voyage scolaire à l'étranger 2017" puis imprimez et complétez l'autorisation avec vos parents. Si vous n'avez pas la possibilité d'aller sur internet ou d'imprimer le document, demandez-nous le document.

Je rappelle que les documents sont à donner au professeur principal. Je rappelle aussi que cette dernière semaine nous clôturons les inscriptions au voyage, il faut donc rapporter impérativement la fiche d'inscription cette semaine.

Madame Mauneau